



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 14 juillet 2026

Objet : Question parlementaire n° 4397 du 6 juillet 2026 de Monsieur le Député Guy Arendt concernant « Petites quantités de gibier et inspection vétérinaire ».

Madame la Ministre,

En date du 6 juillet 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Guy Arendt.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de l'Environnement, du Climat et
de la Biodiversité

(s.) Serge Wilmes